

COMMUNE DE ST CRÉPIN

Liste des délibérations du conseil municipal Du 5 septembre 2024

Nombre de conseillers : Le cinq septembre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. CADOT Matthieu, maire, en séance ordinaire,

En exercice : 10

Présents : 9

Votants : 10

Quorum :

Présents, M. Matthieu CADOT, Mme Céline ROUIL, M. Ronald VERNOUX, Mr Freddy VINET, M. André MARCHAIS, M. Denis GORRON, M. Éric BOUCLY, Mme Charlene GRIFFON, Mme Cécile MAIRAND

Absents excusés : M. Luc DUCLOS (pouvoir M. Denis GORRON)

Secrétaire de séance : M ; André MARCHAIS

Convocation envoyée le 30 août 2024

Convocation affichée le 30 août 2024

Séance ouverte à 18H30

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 4 juillet 2024.

Décisions du conseil municipal :

Ressources Humaines

D2024 – Modification du tableau des effectifs

D2024 – Adhésion à la convention de participation du CDG17 pour la protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance

Volet Finances :

D2024 – Prestation de schéma DECI – demande de subvention au département

Divers :

D2024 – Plan communal de Sauvegarde

D2024 – Délégation du conseil municipal pour représenter la commune dans l'affaire AUGUIE.

D2024 – Délégation de signature des actes

Questions diverses :

- Soutien aux territoires ruraux - Maintien de la commune en ZRR
- CdC Aunis sud Rénovation énergétique.
- Cdc Aunis Sud – Renonciation du président de la CDC pour le transfert de pouvoir de police de la publicité extérieure des communes à l'EPCI.
- Contrat d'accroissement temporaire d'activité jusqu'à fin décembre pour assurer la pause méridienne à l'école.
- Représentation de la commune à la CAPEX le 18 septembre.
- Point sur le projet de construction d'une halle

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 4 juillet 2024.

Le procès-verbal du conseil municipal du 4 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité.

Ressources Humaines

D2024 –25 Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** que le tableau des effectifs est modifié à compter du 1^{er} Octobre 2024.

D2024–26 Adhésion à la convention de participation du CDG17 pour la protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance

: Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'accord collectif du 11 mars 2024,
- **DECIDE** d'adhérer à la convention de participation prévoyance et à son contrat collectif d'assurance proposés par le CDG17 à effet du 1^{er} janvier 2025
- **DECIDE de VERSER** une participation employeur pour le financement des garanties du panier obligatoire de 50 % du coût de ces garanties à compter de l'adhésion.

Volet Finances : -

:

D2024 –27 Prestation de schéma DECI – Demande de subvention auprès du département

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis de la RESE pour une prestation d'un montant de 2920 € HT.
- **ACCEPTE** le devis de la RESE pour le coût de chaque journée complémentaire d'un montant de 730 € HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du département, dans le cadre du Fonds de revitalisation – défense incendie.

Divers :

D2024 – Plan communal de Sauvegarde

Monsieur le Maire présente le Plan Communal de Sauvegarde qui sera approuvé par arrêté du maire.

D2024 – Délégation du conseil municipal pour représenter la commune dans l'affaire AUGUIE.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que cette délibération avait été mise à l'ordre du jour du conseil municipal mais il s'avère que les huissiers en charge du dossier représenteront la commune lors de cette commission, il n'est donc pas nécessaire qu'un élu y soit physiquement.

D2024-28 Délégation de signature des actes – Intégration dans le domaine public de l'impasse des 4 fontaines à Azay

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** De recruter Monsieur GENEAU sur des missions ponctuelles de vacation afin de lui confier les travaux juridiques de régularisation des cessions indiquées ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, agissant au titre de représentant de l'Etat, à recevoir les actes administratifs
- **AUTORISE** Monsieur BOUCLY agissant en qualité de Deuxième Adjoint au Maire, à signer les actes qui seront établis au nom de la Mairie
- **ACCEPTE** que les frais d'acte soient établis au nom de la commune.

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 13 octobre 2024 à 18h30.
La séance est levée à 20h20.

Signatures des délibérations du conseil municipal du
5 septembre 2024

Auteur de l'acte	Matthieu CADOT, maire
Date de publication sur le site internet de la commune	11/09/2024
Matthieu CADOT, maire	
André MARCHAIS – secrétaire de séance	